

ACCUEIL PARASCOLAIRE

mode d'emploi

Depuis le 1er janvier 2018, les communes sont dans l'obligation d'offrir un accueil de midi pour les élèves de tous les degrés scolaires, et un accueil l'après-midi après l'école pour les enfants de 1 à 4P, le mercredi compris. Elles ont par ailleurs un délai de 3 ans pour mettre en œuvre les autres temps d'accueil obligatoires.

L'offre d'un repas surveillé peut être considérée comme une alternative valable à l'offre d'un transport pour la pause de midi de la part de la commune.

	1P - 4P	5P - 6P	7P - 8P	9S - 11S
Matin	ACCUEIL	ACCUEIL		
	ECOLE			
Midi	ACCUEIL- REPAS	ACCUEIL- REPAS	ACCUEIL- REPAS	ACCUEIL- REPAS
Après- midi	ECOLE			
	ACCUEIL ¹⁾	ACCUEIL ²⁾	ACCUEIL ³⁾	

¹⁾ y.c. les mercredis
²⁾ y.c. les mercredis en cas de besoins avérés
³⁾ à l'exception des mercredis
 en gris clair : obligation dès 2021 (LAJE)

Socle minimal de prestations parascolaires depuis le 1er janvier 2018



Vous êtes **PARENT** d'un enfant scolarisé et vous **CHERCHEZ** une place d'accueil (repas de midi, matin ou/et après-midi).

Comment faire ?



Adressez-vous à votre commune / au réseau d'accueil de jour de la région de votre domicile

L'ensemble du territoire cantonal est organisé en réseaux d'accueil de jour des enfants. Le site www.vaudfamille.ch permet d'accéder à la liste de tous les réseaux et mentionne les communes qui y sont rattachées (rubrique "garde d'enfant").

Combien ça coûte ?



Les barèmes sont fixés par les réseaux en fonction du revenu des parents

Vous trouvez sur les sites internet des réseaux les règlements concernant leurs politiques tarifaires ou des calculateurs en ligne vous permettant d'obtenir le coût du placement de votre enfant.

Vous n'avez pas obtenu de place d'accueil ?

1. Assurez-vous de rester inscrits sur la **liste d'attente** en renouvelant votre demande tous les 3 mois, même si vous avez trouvé une autre solution.
2. **Faites connaître votre besoin !** Informez-nous de votre situation en remplissant le formulaire en ligne sur notre site www.ape-vaud.ch.



L'**Observatoire de l'accueil parascolaire** a été créé par l'apé-Vaud dans le but de recenser les demandes non satisfaites d'accueil parascolaire à travers le canton. A défaut de soutenir votre demande individuelle, cette démarche collective permettra, le cas échéant, de faire la preuve concrète que les besoins d'accueil ne sont pas encore satisfaits partout.